

Lettre d'information CB – mode d'emploi

Qui envoie la lettre d'information

La lettre d'information est envoyée par le groupe de travail information du CB. Elle paraît environ 4x par année. En général en janvier, mai, septembre et en novembre. L'ampleur du contenu est variable. Il peut y avoir que très peu de thèmes.

Comment est envoyée la lettre d'information

La lettre d'information est envoyée en annexe d'un e-mail à tous les membres du Cercle Bruit. La base de données des adresses est la même que celle qui génère le répertoire des services spécialisés dans la lutte contre le bruit sur bruit.ch. Les personnes externes peuvent consulter la lettre d'information sous Cercle Bruit Suisse. Il n'existe pas de liste de distribution pour les personnes externes.

Qui peut écrire des articles

Les membres du comité ainsi que des groupes de travail reçoivent directement une invitation. Mais tous les autres membres du CB peuvent faire des articles. Ceux-ci seront ajoutés à la prochaine lettre d'information. Tous les articles sont à envoyer à regina.bucher@bs.ch.

Symboles



À la une



Documents importants



Cercle Bruit



Textes légaux et jurisprudences importants



Informations de l'OFEV



Nouveautés sur notre site internet



Informations des cantons



Neutre



Informations des groupes de travail



Événement/Agenda
